

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000348-09/05/2014

Date de publication : 09/05/2014

Autres annexes

ANNEXE - IF - Régime fiscal applicable aux EPCI issus d'une fusion

	Syndicat sans fiscalité propre	Fiscalité additionnelle (FA)	Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	Fiscalité unifiée des éoliennes (FEU)	Fiscalité professionnelle unique (FPU)
Syndicat sans fiscalité propre	Fusion possible entre tous types de syndicats (code général des collectivités territoriales [CGCT], art. L. 5212-27 et CGCT, art. L. 5711-2)	- FA de plein droit - FPU sur délibération	- FPZ de plein droit - FPU sur délibération	- FEU de plein droit - FPU sur délibération	FPU
Fiscalité additionnelle (FA)	- FA de plein droit - FPU sur délibération	- FA de plein droit - FPU sur délibération	- FPZ de plein droit - FPU sur délibération	- FEU de plein droit - FPU sur délibération	FPU
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	- FPZ de plein droit - FPU sur délibération	- FPZ de plein droit - FPU sur délibération	- FPZ de plein droit - FPU sur délibération	- FEU et FPZ de plein droit - FPU sur délibération	FPU
Fiscalité unifiée des éoliennes (FEU)	- FEU de plein droit - FPU sur délibération	- FEU de plein droit - FPU sur délibération	- FEU et FPZ de plein droit - FPU sur délibération	- FEU de plein droit - FPU sur délibération	FPU

Fiscalité professionnelle unique (FPU)	FPU	FPU	FPU	FPU	FPU
---	-----	-----	-----	-----	-----

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IF - Collectivités territoriales et structures de coopération intercommunale - Schéma de financement - Les établissements publics de coopération intercommunale \(EPCI\) - Régime fiscal applicable à chaque catégorie d'EPCI](#)

[IF - Collectivités territoriales et structures de coopération intercommunale - Règles relatives au vote des taux des impôts fonciers - Vote de leurs taux par les établissements publics de coopération intercommunale issus de fusion](#)